



CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 31 mai 2022

Convocation : Mardi 20 mai 2022

Le **MARDI 31 MAI DEUX MIL VINGT DEUX**, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie à 20h30, sous la présidence de Jean-Michel DUBIEF.

Étaient présents :

AGOSTO Claude, BESNARD Jean-Philippe, BODA Roland, BRUNEAU Xavier, CLAVIER Gérard, DUBIEF Jean-Michel, LIBERT Benjamin, MARCHAND Virginie, ORSINI Bruno, SEILLE François

Étaient excusés : CHATARD Christophe ; LEGRAND Stéphanie ; RIDET Stéphane, TOURISSEAU Cyrielle

Pouvoir : CHATARD Christophe à SEILLE François ; LEGRAND Stéphanie à AGOSTO Claude ; RIDET Stéphane à DUBIEF Jean-Michel ; TOURISSEAU Cyrielle à ORSINI Bruno

Étaient absents :

La majorité du conseil municipal est représentée. AGOSTO Claude est élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU CR DU 26 AVRIL 2022

Le compte-rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité. Il est simplement signalé une faute de frappe en page 2 qui sera corrigée avant publication.

AFFAIRES GENERALES

- o Études de devis

Monsieur le Maire présente des devis qui ont été demandés pour des travaux et ou missions à venir sur la commune, à savoir :

- o Prestation pour curage des postes assainissement principaux

Par la Société ASS'O – montant de la prestation HT 2060.63 € soit 2472.76 € TTC

- o Feu d'artifice du 13 juillet 2022

Par ARTI-BEAUCE – montant de la prestation 2000.00 € TTC

- o Mise à jour du panneau d'information de la mare et impression (rue d'Orléans)

Par la société MiKL – montant de la prestation HT 308.00 € soit 369.60 € TTC

- o Changement de plusieurs portes

Par la société Aurélien Menuiserie – montant pour fourniture et pose de 3 portes (cave et réserve extérieure) et porte de la cuisine S4V – HT 3025.21 € soit 3191.60 € TTC

- o Reprise de toiture, changement de gouttières

Par la société Le Clainche – montant HT 4305 € soit 5166. € TTC

Après échanges, le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'ensemble des devis présentés.

- o Commission d'appel d'offres - Compte rendu

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que la commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 16 mai pour étudier les offres reçues pour les consultations dernières.

En ce qui concerne l'aménagement de voirie et réfection des trottoirs à Ensonville, Monsieur le Maire rappelle les diverses modifications qui seront apportées suite à la réunion de quartier qui a eu lieu.

À savoir : le plateau surélevé prévu à l'entrée du hameau en venant de Moinville-la-Bourreau va être déplacé de quelques mètres. Pour ce qui est de l'autre entrée en arrivant de Ouarville, le plateau restera à sa place initiale, néanmoins un rétrécissement de la voie est prévu dans le virage près de l'entrée de la ferme de la famille CHATIN. Il est également suggéré de remettre en place un cédez le passage sur la route du Moulin pour réduire la vitesse des véhicules.

Monsieur le Maire rappelle le montant de l'estimation par Dif Conception 123 644.50 €HT ainsi que le nombre d'offres reçu, à savoir 6. La synthèse des offres est présentée à l'assemblée.

La commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre moins-disante soit l'entreprise LIVERNAY TP pour un montant HT de 114 997.00 € HT.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le choix de la CAO et autorise M. le Maire à signer le marché correspondant.

Par ailleurs Monsieur le Maire indique ne pas avoir eu de retour concernant le chiffrage d'Enedis relatif à l'enfouissement de la ligne aérienne. En fonction du retour qui sera apporté et de la décision qui sera prise il conviendra d'adapter la période des travaux.

En ce qui concerne les travaux AEP liaison entre Ouarville-Edeville, Monsieur le Maire rappelle le montant de l'estimation par Dif Conception soit 147 028.00 €HT.

Il précise à l'assemblée que 7 offres ont été reçues. La synthèse de l'analyse des offres est ainsi présentée à l'assemblée.

La CAO propose de ne pas retenir l'entreprise Sogea présentant une offre comprenant des prix anormalement bas ; c'est pourquoi il est proposé de retenir l'offre la mieux-disante soit l'entreprise EXEAU TP pour un montant HT de 105 268.00 € HT.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le choix de la CAO et autorise M. le Maire à signer le marché correspondant.

Une demande d'exécution rapide va être demandée à l'entreprise afin d'être prêts pour accueillir la fibre.

- Zone de la Bézègue – construction d'un restaurant

- Vote du budget

Monsieur le Maire présente les différentes lignes du budget primitif. Il rappelle à l'assemblée que celui-ci est présenté et est voté en HT compte tenu du fait que ce budget est assujéti à la TVA en vue de l'activité commerciale. Aussi, il précise que ce premier budget de la Bézègue peut être amené à évoluer en fonction de l'évolution de ce dossier.

N'ayant aucune question, Monsieur le Maire propose de voter le budget au chapitre présenté et équilibré en dépenses et en recettes pour les sections suivantes :

Section de fonctionnement – 5 €

Section d'investissement – 908 000 €

Après vote de l'assemblée, le budget primitif 2022 est adopté à l'unanimité.

- Devis pour mission étude du sol G2 – AVP et PRO

Monsieur Le Maire indique à l'assemblée que l'architecte ARCHIGONE a demandé une étude de sol de la zone de la bézègue en vue de la construction du restaurant et du parking. Deux entreprises ont répondu à notre demande de devis.

La société GINGER propose une étude Avant-Projet pour un montant HT 3980.00€ soit 4776.00 € TTC et l'entreprise GEOTEC qui a chiffré une étude Avant-Projet et phase PRO HT 7355.00€ soit 8826.00 € TTC.

Les deux offres étant différentes malgré notre demande, Monsieur le Maire suggère de demander un complément d'offre à Ginger et solliciter l'architecte pour analyser les deux devis des entreprises.

Ce point sera donc présenté lors du prochain conseil municipal.

- Avenant à la mise à disposition de bureaux au SICTOM

Monsieur le Maire indique que depuis le départ de Madame DE WILDER, le ménage n'est plus effectué dans les bureaux du SICTOM. C'est pourquoi afin d'éviter le recrutement d'un agent pour très peu d'heures, le Président du SICTOM a sollicité la commune afin d'intégrer la prise en charge de l'entretien des locaux dans le loyer. Monsieur le Maire suggère à l'assemblée de proposer un supplément de 100 € par mois pour assurer cette mission. Cette suggestion va être transmise au SICTOM pour approbation. Elle sera validée définitivement au prochain conseil dès retour du SICTOM.

INFORMATIONS DIVERSES

- Avancement sur l'arrivée de la fibre optique

Monsieur le Maire précise qu'il convient de prévenir l'entreprise qui va effectuer les travaux pour lui indiquer que la pose de poteaux ne sera pas nécessaire sur la commune avant que celle-ci n'intervienne courant de l'été.

- Consultation d'architectes pour la restauration du Moulin

Monsieur le Maire signale à l'assemblée qu'un 1^{er} rendez-vous a eu lieu sur place avec un des architectes sollicités pour la restauration du Moulin. Il indique à l'assemblée que les délais seront longs. Un second rendez-vous est prévu début juillet.

- Avancement sur le transfert des anciennes classes

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que la communauté de commun Cœur de Beauce n'a toujours pas délibéré sur le sujet. Le Conseil Départemental nous a transmis dernièrement un arrêté attributif de subvention à hauteur de 51 000.00 €

- Réception d'un congé pour un local commercial

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du départ en retraite de Madame LUCIGNY le 31 octobre 2022 et par conséquent elle libérera le local à compter de cette date.

- Signature pour la vente du terrain rue de Chartres & du bail et convention terre agricole avec B. PINGUENET

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que les signatures chez le Notaire pour la vente du terrain constructible de la rue de Chartres à M. et Mme JEAN et les baux de terres agricoles avec M. Benoit Pinguenet ont été régularisées en date du 23 mai 2022.

QUESTIONS DIVERSES

- Hangar communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'entreprise Roy Energie a sollicité la commune une nouvelle fois pour la réactualisation du devis signé après avenant 1 suite à la ré-augmentation des matériaux. Il rappelle les dernières décisions concernant la construction du hangar communal par la société Roy Energie :

- délibération 2021_21 par laquelle le conseil municipal validait l'offre de l'entreprise ROY ENERGIE pour un montant de 142 251.20 € HT.
- délibération 2021_39 par laquelle le conseil municipal validait l'avenant 1 comprenant une plus-value de de 20 610.80 €HT portant l'offre à 162 862.00 €HT.

Aussi, afin de donner une suite favorable à la construction, l'entreprise soumet à l'assemblée une nouvelle offre d'un montant de 167 206.00 € HT soit une demande d'avenant d'un montant 4 344.00 € HT.

Après échanges, le conseil municipal valide cette hausse de devis et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant sous condition d'une date de montage au plus tard le 31 octobre 2022. Au-delà de cette date des pénalités de retard seront appliquées.

- Bilan des réunions de quartier

Monsieur le Maire propose de faire un point sur les différentes réunions de quartiers organisées dernièrement. L'ensemble du conseil municipal ressort satisfait par ces échanges qui sont intéressants et suggère de réitérer ces rendez-vous tous les 2 ans.

- Compte rendu de la réunion de préparation du bric à brac 2

Monsieur SEILLE et Madame AGOSTO font un point sur la réunion de préparation du bric à brac qui aura lieu le 11 septembre prochain. Ils rappellent à l'assemblée les activités annexes qui seront proposées en plus de la brocante. Ils informent l'assemblée des tarifs qui seront appliqués, des horaires et des modalités d'inscriptions pour participer à cette journée.

Monsieur le Maire en profite pour valider le devis pour la venue de la calèche comme l'année précédente. La prestation pour la journée complète s'élève à 550.00 € ; ce devis est accepté à l'unanimité.

- Élections législatives

Monsieur le Maire présente le tableau des tours de garde à l'urne pour les Élections législatives des dimanches 12 et 19 juin prochain. Monsieur BRUNEAU indique qu'il ne pourra être présent pour le 1^{er} tour et Monsieur BESNARD absent pour le 2nd tour. Ils seront remplacés par Monsieur PINEAU.

- Monsieur BESNARD signale que les arbres plantés dernièrement rue de Paris sont secs et qu'il conviendrait de s'assurer de leur bon arrosage. Monsieur ORSINI indique que l'entreprise attributaire du marché lors des travaux de voirie de la rue de Paris passe toutes les semaines pour l'entretien des espaces verts. En parallèle les agents techniques font également le nécessaire.

Monsieur le Maire précise qu'une garantie de reprise est prévue dans le marché.

- Il est constaté le verdissement important du château d'eau ; il conviendrait de prévoir son nettoyage.

- Il est signalé le blanchiment des panneaux d'indication OUVILLE. L'information sera rapportée au Conseil Départemental.

- Il est relancé la suggestion de la visite du groupe scolaire aux habitants. La fin de l'année scolaire approchant, il est proposé d'arrêter la date du 10 juin 2022 de 18h à 20h.

L'ordre du jour étant écoulé, la séance est levée à 22h50

Prochain conseil municipal le **05 JUILLET 2022**